

PROGRAMME DE SUBVENTIONS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Pour en savoir plus : mec.ca/valeurs

Chez MEC, notre engagement envers le développement durable s'applique à tout ce que nous faisons. Nous sommes donc fiers d'offrir un soutien financier à des groupes canadiens qui s'impliquent dans la conservation du territoire et la pratique d'activités de grande nature. Notre programme de subventions a pour but d'aider les groupes et organisations sans but lucratif à réaliser trois objectifs : **CONSERVER** nos espaces sauvages menacés, **FAIRE CONNAÎTRE** au public des zones de grande valeur écologique ou récréative, et **ENCOURAGER** les Canadiens à pratiquer des activités de grande nature non motorisées de manière responsable.

CATÉGORIES DE SUBVENTIONS

ACQUISITION DE TERRAIN

Conservation ou protection de milieux de grande valeur écologique ou récréative.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Aide au renforcement des organisations de conservation.

RECHERCHE

Soutien à la conservation des milieux sauvages et à leur utilisation responsable.

DÉFENSE DE CAUSES ET ÉDUCATION

Soutien à la protection de zones et corridors à grande valeur écologique.

ACCÈS

Pour faciliter l'accès du public et promouvoir l'utilisation responsable des espaces naturels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU URBAIN

Soutien aux groupes environnementaux dans les villes où se trouve un magasin MEC.

DON DE PRODUITS

Aide aux groupes de conservation et d'accès pour faire des levées de fonds ou récompenser les bénévoles.

NOTRE VISION

Que le Canada possède le plus grand réseau de parcs et de zones protégées au monde et offre le plus bel environnement pour les loisirs en nature. Que les activités de grande nature soient une expression privilégiée de la culture et du mode de vie canadiens.

L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE CHEZ MEC

Chaque fois que vous faites un achat chez MEC, une part du produit de la vente est versée à notre programme de subventions. Depuis 1987, nous avons ainsi remis plus de 7 millions \$ aux groupes canadiens de défense de l'environnement et d'activités de grande nature pour des projets de conservation, de sensibilisation et d'accès au territoire.

Pour plus d'information, rendez-vous à mec.ca/valeurs.

DATES LIMITES POUR PRÉSENTER UN PROJET

- Deux occasions par année : le 10 mars et le 10 septembre.
- Projets d'acquisition de terrain : lettre d'intention pour le 10 septembre, dossier complet pour le 10 mars.
- En raison du grand nombre de projets soumis, les demandes reçues après ces dates limites seront rejetées.



Photo : Richard Akitt

ACQUISITION DE TERRAIN

Pour venir en aide à la conservation de zones significatives sur les plans écologique ou récréatif. De 10 000 \$ à 100 000 \$.

Critères d'évaluation

- La valeur écologique ou récréative du terrain est démontrée.
- L'urgence de procéder à l'acquisition est démontrée.
- L'organisation a réalisé avec succès d'autres projets d'acquisition de terrain.
- Présence d'une stratégie d'information du public quant à l'entreprise de conservation.
- La collectivité et les intervenants appuient le projet.
- D'autres sources de financement ont été recherchées.

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Faites parvenir une lettre d'intention avant le **10 septembre** à la coordonnatrice de l'engagement communautaire (détails au dos).

AUTRES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

Les autres programmes de MEC pour les communautés incluent le soutien aux expéditions ainsi que des partenariats régionaux et nationaux avec diverses organisations. Pour en savoir plus : mec.ca/valeurs.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Pour aider les organisations qui œuvrent pour la conservation à devenir plus efficaces. De 5000 \$ à 35 000 \$.

Critères d'évaluation

- L'organisation présente des réalisations solides en conservation.
- Le projet solidifie les capacités de l'organisation ou du réseau grâce à un investissement en technologie ou en formation et développement de personnes.
- Le projet est centré sur l'amélioration de l'efficacité stratégique ou opérationnelle de l'organisation.
- Un plan solide est mis en place pour intégrer et soutenir les capacités accrues de votre organisation.
- Les projets de formation ou développement permettent au personnel clé, aux bénévoles choisis ou aux administrateurs d'approfondir leurs capacités dans des domaines tels que :
 1. compétences en leadership
 2. planification stratégique
 3. gouvernance
 4. levée de fonds ou gestion financière
 5. communications ou marketing

RECHERCHE

Pour soutenir la conservation d'aires naturelles et leur utilisation récréative responsable. De 5000 \$ à 20 000 \$.

Critères d'évaluation

- Le projet a été initié ou doit être réalisé en collaboration avec une organisation communautaire impliquée dans l'environnement ou les activités de grande nature.
- Le projet a le soutien de la population locale.
- L'urgence et la nécessité du projet de recherche sont démontrés.
- Les objectifs du projet peuvent être atteints en une année.
- Le directeur de recherche possède l'expérience et les qualifications requises, et donnera de la crédibilité au projet.
- Le projet est rigoureux et les résultats sont mesurables.
- Un plan solide est mis en place pour :
 1. faire connaître les résultats ;
 2. utiliser le projet comme soutien au travail d'autres ONGE ;
 3. influencer décisions et résultats concernant l'utilisation du territoire.

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

- Suivez les directives concernant le format de présentation des demandes de subvention au dos de ce document.
- Faites parvenir votre dossier de demande dûment complété à la coordonnatrice de l'engagement communautaire (détails au dos).
- MEC répondra aux demandes de subvention dans les huit semaines suivant la date limite de dépôt des projets.

DÉFENSE DE CAUSES ET ÉDUCATION

Pour soutenir les zones et corridors de grande valeur écologique. De 1000 \$ à 10 000 \$.

Critères d'évaluation

- Le projet est justifié par le besoin de préserver les écosystèmes, la flore et la faune affectés.
- Le projet aborde le problème dans sa globalité et envisage les solutions possibles.
- Les messages clés de la campagne, le plan de communications et l'effet visé sont clairement identifiés.
- L'approche ou la stratégie proposée est originale.
- L'organisation a déjà effectué des campagnes d'information fructueuses.
- Le projet touche un grand nombre de personnes ou les décideurs importants dans le contexte.
- Le projet inclut la participation d'une partie importante de la collectivité ou une collaboration d'envergure.
- D'autres sources de financement ont été recherchées.
- Les objectifs du projet peuvent être atteints en une année.

ACCÈS

Pour faciliter l'accès public et promouvoir l'utilisation responsable des espaces naturels. De 500 \$ à 10 000 \$.

Critères d'évaluation

- L'utilité du projet est démontrée.
- Des groupes communautaires, de loisir ou de défense de l'environnement participent à la définition des besoins du projet.
- Un grand nombre de personnes bénéficient du projet.
- Des mesures destinées à minimiser les effets négatifs des activités de grande nature sur la zone touchée par le projet sont identifiées.
- Un grand nombre de bénévoles travaillent au projet.
- Un plan de suivi (en matière d'entretien, etc.) est inclus.
- La portion des frais d'administration dans le budget global est faible.

DÉVELOPPEMENT DURABLE - MILIEU URBAIN

Soutien aux groupes environnementaux dans les villes où se trouve un magasin MEC. De 500 \$ à 5000 \$.

Critères d'évaluation

- Le projet doit s'attaquer à un problème de développement durable au niveau local (déchets, énergie, consommation, transport, etc.).
- Les projets sont évalués au cas par cas par les coordonnateurs du développement durable des magasins, sur la base des commentaires des employés de MEC.

(Les subventions pour cette catégorie proviennent de notre programme de sacs. Pour chaque achat où le membre de MEC ne prend pas de sac, nous versons 5 ¢ à ce programme.)

DONS DE PRODUITS MEC

Les produits et chèques-cadeaux MEC permettent aux groupes locaux de conservation ou d'accès de faire des levées de fonds ou de récompenser leurs bénévoles.

Critères d'évaluation

- Les projets sont évalués au cas par cas par les coordonnateurs du développement durable des magasins.

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE

Faites parvenir au coordonnateur du développement durable de votre magasin MEC une lettre d'intention (3 pages maximum) décrivant le demandeur, le projet ou l'initiative, ainsi que la façon dont le projet rejoint les objectifs du programme de MEC.

Photo : Richard Akitt



CRITÈRES DE BASE POUR LES PROJETS

Le projet :

- doit être réalisé au Canada par une organisation sans but lucratif (le statut d'organisme de bienfaisance n'est pas nécessaire) ;
- ne doit pas soutenir ou faire en sorte que soit commise une activité illégale ;
- ne peut pas être réalisé par un organisme gouvernemental ou à but lucratif.

FORMAT DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTION

Cette section concerne les projets de renforcement des capacités, recherche, défense de causes et éducation, accès et acquisition de terrain. Pour les projets de développement durable en milieu urbain et les dons de produits, voir au verso. Veuillez suivre précisément le format ci-dessous et fournir des réponses concises et détaillées. Les demandes incomplètes seront rejetées. Nous savons que la préparation d'un dossier de demande de subvention requiert beaucoup de temps et d'effort ; nous vous prions donc de vous assurer que votre projet respecte bien nos critères. En cas de doute, communiquez avec la coordonnatrice de l'engagement communautaire à communaute@mec.ca ou au **1.866.632.3863**.

1 SOMMAIRE

(sur une feuille à part)

1. Titre du projet
2. Nom de l'organisation requérante
3. Catégorie du projet
4. Sommaire du projet (150 mots)

2 DEMANDEUR

(1 page maximum)

1. Nom de l'organisation
2. Adresse de l'organisation
3. Téléphone, télécopieur, adresse courriel et site Web (s'il y a lieu)
4. Nom de la personne-ressource
5. Historique de l'organisation, notamment :
 - a) aperçu des objectifs de l'organisation
 - b) nombre de membres et exigences relatives à l'adhésion
 - c) statut de l'organisation (société, organisme de bienfaisance, ...)
 - d) états financiers du dernier exercice (revenus et dépenses)

3 PROJET

(2 pages maximum)

1. Détails du projet, incluant les dates de début et de fin
2. Montant total demandé (peut inclure des produits MEC)
3. Texte expliquant de quelle façon le projet répond aux critères de la catégorie

4. Plan d'évaluation détaillé destiné à mesurer le succès du projet, ainsi qu'un plan de suivi

4 BUDGET

(1 page maximum)

Le budget doit démontrer de quelle façon la subvention de MEC serait répartie. Il doit comprendre toutes les dépenses, être basé autant que possible sur des soumissions fermes et inclure les renseignements suivants :

- Coûts en personnel (gestionnaires, employés réguliers ou contractuels, ne pas inclure les bénévoles)
- Temps de bénévolat (nombre de bénévoles, heures ou jours donnés)
- Frais généraux (location d'espace, équipement et fournitures de bureau, frais de poste, copies, etc.)
- Matériaux de construction
- Tous les dons en nature
- Tous les revenus prévus provenant d'activités liées au projet, de contributions directes du requérant ou d'autres sources

LETTRES DE RECOMMANDATION

(Optionnelles)

Les lettres de recommandation constituent un atout mais ne sont pas obligatoires. Limite de trois lettres provenant d'intervenants qui appuient le projet.

LETTRE D'INTENTION

(Acquisition de terrain seulement)

Veuillez suivre ces indications :

- Maximum de 3 pages
- Titre du projet
- Nom de l'organisation
- Catégorie de programme MEC
- Nom, adresse postale, courriel et téléphone de la personne-ressource
- Brève description de l'organisation
- Description du projet et pertinence en regard des objectifs et critères du programme MEC
- Description détaillée du montant d'argent ou des produits demandés

SOUMETTRE UNE DEMANDE

Par courriel : communaute@mec.ca

Par la poste :

Coordonnatrice de l'engagement communautaire
Mountain Equipment Co-op
149, 4^e Avenue Ouest
Vancouver (C.-B.) V5Y 4A6

- Deux occasions par année : **10 mars** et **10 septembre**.
- Acquisition de terrain : lettre d'intention pour le **10 septembre** ; dossier complet pour le **10 mars**.
- Les demandes reçues après ces dates seront rejetées.
- Développement durable en milieu urbain et dons de produits : adressez la demande au coordonnateur du développement durable de votre magasin MEC.